

MS_01	Prairies extensives, prairies peu intensives	611, 612
--------------	---	-----------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Date de fauche:	Selon les exigences de l'OPD pour les prairies extensives (15 juin ZP-ZC, 1er juillet ZM I et II).
Mode de fauche:	A chaque coupe, une bande correspondant à 10% de la surface de la prairie reste sur pied. Si possible renoncer au conditionneur et séchage au sol.
Emplacement de la bande non fauchée:	L'emplacement de la bande non fauchée change au minimum une fois d'une année à l'autre (plus la prairie est grasse, plus il faut changer l'emplacement souvent pour amaigrir le terrain et éviter le pourrissement de l'herbe sur pied. Pour les prairies avec qualité II, la qualité risque de diminuer si la bande non fauchée ne change pas de place). Attention au Solidage du canada: lutter activement contre cette plante envahissante et ne pas laisser la bande non fauchée dans une zone envahie par le solidage.
Pâturage d'automne:	La dernière bande non fauchée reste sur pied pendant l'hiver. La bande non fauchée n'est pas pâturée en automne (protéger la bande non fauchée au moyen d'une clôture mobile).
Prairies en lisière de forêt:	La bande de prairie en lisière de forêt doit mesurer au moins 6 mètres de large. Si la prairie est en lisière de forêt, la bande non fauchée sera dans la mesure du possible (si l'accès avec les machines le permet) perpendiculaire à la lisière (voir schéma ci-après).
Qualité botanique:	Pour les prairies très maigres (végétation lacunaire, bon potentiel pour la qualité II), une amélioration de la qualité botanique peut être envisagée (obtention de la qualité II). Cette mesure est facultative et nécessite une appréciation de la qualité de la parcelle par un spécialiste. Se renseigner auprès du comité du réseau ou du bureau chargé du suivi du projet.
Critères d'exclusion:	Surface de la bande non fauchée insuffisante



photo © AC Jacquat



Contributions (zone de plaine)	Qualité I	Qualité II	Qualité III	Réseau	total des contributions possibles
Prairie extensive	1500.-/ha	1500.-/ha	200.-/ha	1000.-/ha	4'200.-/ha
Prairie peu intensive	450.-/ha	1200.-/ha	200.-/ha	1000.-/ha	2'850.-/ha

MS_01T	Prairies extensives sur talus maigre	611
---------------	---	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

mesure exceptionnelle, seulement sur talus très maigre a végétation lacunaire, en accord avec la biologiste.

Date de fauche:	Selon les exigences de l'OPD pour les prairies extensives (15 juin ZP-ZC, 1er juillet ZM I et II).
Mode de fauche:	Fauche à la barre de coupe, une fois par année, 50%. La partie non fauchée change de place chaque année. Exporter le produit de fauche (possibilité de faire une meule de litière en lisière avec le produit de fauche)
Emplacement de la partie non fauchée:	L'emplacement de la partie non fauchée change d'une année à l'autre. Attention au Solidage du canada et autres plantes invasives: lutter activement contre les plante envahissante et ne pas laisser la bande non fauchée dans une zone à problèmes.
Pâtture d'automne:	Pas de pâture d'automne.
Qualité botanique:	Une amélioration de la qualité botanique peut être envisagée (obtention de la qualité II). Cette mesure est facultative et nécessite une appréciation de la qualité de la parcelle par un spécialiste. Se renseigner auprès du comité du réseau ou du bureau chargé du suivi du projet.
Critères d'exclusion:	Surface non fauchée insuffisante

Contributions (zone de plaine)	Qualité I	Qualité II	Qualité III	Réseau	total des contributions possibles
Prairie extensive	1500.-/ha	1500.-/ha	200.-/ha	1000.-/ha	4'200.-/ha

MS_01M	Prairies extensives avec mares	611
---------------	---------------------------------------	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Date de fauche:	idem que MS_01
Mode de fauche:	idem que MS_01
Emplacement de la bande non fauchée:	idem que MS_01
Pâturage d'automne:	idem que MS_01
Prairies en lisière de forêt:	idem que MS_01
Qualité botanique:	idem que MS_01
Mares:	Maintenir deux à trois petites mares de 10m ² avec une structure en bordure (tas de branche, tas de pierre ou buisson). Profondeur entre 20 et 50 cm. Berges pas trop abruptes (créer une « plage » en pente douce d'un côté de la mare. L'autre côté peut être plus abrupte)
Entretien des mares:	Curer les mares tous les 4 ans, environ, selon la vitesse d'atterrissement. Curer en alternance (pas toutes la même année, pour préserver la faune)
Critères d'exclusion:	Surface de bande non fauchée insuffisante. Structures absentes autour des mares



photo © AC Jacquat, Lully 2014



photo © AC Jacquat, curage avec godet inclinable

Contributions (zone de plaine)	Qualité I	Qualité II	Qualité III	Réseau	total des contributions possibles
Prairie extensive	1500.-/ha	1500.-/ha	200.-/ha	1000.-/ha	4'200.-/ha

MS_02	Surface à litière	851
--------------	--------------------------	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Date de fauche:	Selon les exigences de l'OPD pour les surfaces à litières (1er septembre), maximum 1 coupe par an, minimum 1 coupe tous les 3 ans.
Mode de fauche:	A chaque coupe, une bande correspondant à 10% de la surface de la prairie reste sur pied.
Mares, fossés:	Maintenir ou créer 2 à 3 petites mares (10-20 m ² au total) ou maintenir les fossés naturels. Curer les mares une fois tous les 4 ans, en alternance. En bordure de fossé ou canal, maintenir ou planter des saules taillés en têtards (un bosquet pour 50m)
Lutte contre les invasives:	Surveiller les foyers de Solidage, Impatiente glanduleuse ou Renouée du Japon. (fiches disponibles sur le site www.idealhorizon.ch)

Critères d'exclusion: **Surface de la bande non fauchée insuffisante, manque de structure en bordure de fossé**



saule têtard
dessin © AC Jacquat



Contributions (zone de plaine)	Qualité I	Qualité II	Qualité III	Réseau	total des contributions possibles
Surface à litière	2000.-/ha	1500.-/ha	200.-/ha	1000.-/ha	4'700.-/ha

MS_03	Pâturage extensif	617
--------------	--------------------------	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Utilisation de la surface:	Respecter les critères de base selon l'OPD.
Structures:	Favoriser ou maintenir 10-15% de structures ligneuses (buissons) dans le pâturage (la lisière forestière ne compte pas) ou en absence de buissons, installer 1 structure inerte (tas de pierres ou souches, branches) de 4m ² pour 20 ares.
Lutte contre les invasives:	Surveiller les foyers de Solidage, Sénéçon jacobée. (fiches disponibles sur le site www.idealhorizon.ch)

Critères d'exclusion: **Manque de structures**



Structures dans le pâturage
dessin © AC Jacquat



Contributions (zone de plaine)	Qualité I	Qualité II	Qualité III	Réseau	total des contributions possibles
Pâturage extensif (ZP)	450.-/ha	700.-/ha	200.-/ha	500.-/ha	1'850.-/ha

MS_04	Jachère florale, jachère tournante, ourlet sur terre assolée	556, 557, 559
--------------	---	----------------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Utilisation de la surface:	Respecter les critères de base selon l'OPD.
Mise en place:	Semer plutôt en bandes étroites (10-12 mètres) pour un meilleur contrôle des mauvaises herbes, semer sur sol propre avec le minimum possible de pression d'adventices (rumex, chiendent, chardons, etc.).
Distance à la forêt:	Laisser 6 mètres de prairie extensive entre une lisière de forêt et la jachère.
Distance à la route:	Mise en place à au moins 100 mètres d'une route à grand trafic.
Critères d'exclusion:	Manque d'entretien (embroussaillage trop important, plantes indésirables)

MS_04S	Jachère spontanée (seulement avec contrat LPN)	556
---------------	---	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Utilisation de la surface:	Respecter les critères du contrat LPN.
-----------------------------------	--

MS_05	Bandes culturales extensives	564, 565, 571
--------------	-------------------------------------	----------------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Utilisation de la surface:	Respecter les critères de base selon l'OPD.
Mise en place:	La surface de bande culturale extensive doit rester la même durant toute la période réseau. Mettre en place sur terrain maigre avec une faible pression de mauvaises herbes.

Les bandes culturales extensives ne peuvent pas remplacer une jachère florale ou jachère tournante (mise en oeuvre des mesures individuelles)

Contributions (zone de plaine)	Qualité I	Qualité II	Qualité III	Réseau	total des contributions possibles
Jachère florale	3800.-/ha	0.-/ha	0.-/ha	1000.-/ha	4'800.-/ha
Jachère tournante	3300.-/ha	0.-/ha	0.-/ha	1000.-/ha	4'800.-/ha
Ourlet sur terre assolée	3300.-/ha	0.-/ha	0.-/ha	1000.-/ha	4'800.-/ha
Bandes culturales extensives	2300.-/ha	0.-/ha	0.-/ha	1000.-/ha	2'300.-/ha

MS_06	Surface viticole avec biodiversité naturelle	717
--------------	---	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases:	<p>respecter les critères de base selon OPD pour le type 701:</p> <p>Fauche alternée à intervalles de 6 semaines au minimum entre 2 fauches sur la même ligne, herbicide foliaire ou travail du sol autorisés, fumure localisée sous les ceps uniquement, traitement plante par plante pour les espèces posant problème autorisé, Incorporation superficielle de matière organique (mulch) autorisée, chaque année, un interligne sur deux.</p> <p>Traitements par des méthodes biologiques et biotechniques, produits chimiques de synthèse de la classe N (préservant les acariens prédateurs, abeilles et parasitoïdes).</p>
Structures:	<p>Favoriser ou maintenir des structures pour atteindre au moins 2 points structures selon les critères qualité II (voir tableau page suivante).</p> <p>Tailler les haies qui borde la vigne de manière sélective: l'entier de la longueur de la haie doit avoir été entretenu au moins une fois sur la période de huit ans. L'entretien peut être effectué par tronçons.</p> <p>Etagement des lisières forestières en bordure de vigne en collaboration avec les services forestiers.(voir brochure du service des forêts et de la faune « directive pour la création et l'entretien de lisières étagées aux abords des vignes »)</p>



© AC Jacquet



Contributions (ZP - ZC)	Qualité I	Qualité II	Qualité III	Réseau	total des contributions possibles
SVBN	0.-/ha	1100.-/ha	0.-/ha	1000.-/ha	2100.-/ha

MS_06	Surface viticole avec biodiversité naturelle	717
--------------	---	------------

Eléments de structure	Critères	Nombre/longueur/ Superficie	points-qualité
Haies / bosquets champêtres	Longueur min.: 3 m largeur min.: 1 m hauteur min.: 1,5 m	longueur 3-5 m	1/2
		Longueur > 5 m	1
		Plus de 20% des arbustes sont des épineux ou des espèces favorisant particulièrement la faune*	Les points sont doublés
Buissons / arbustes isolés	Distance entre les arbustes/buissons isolés: min.: 3 m Hauteur min.: 1 m Diamètre min.: 1 m	1-2 éléments	1/2
		> 2 éléments	1
		Plus de 20% des arbustes sont des épineux ou des espèces favorisant particulièrement la faune*	les points sont doublés
Arbres isolés	Diamètre min. du tronc > 20 cm	1-2 arbres	1/2
		> 2 arbres	1
		Plus de 50 % des arbres sont des espèces typiques des vignobles**	les points sont doublés
Murs de pierres sèches	Peu ou pas jointoyés, hauteur min.: 0,5 m longueur min. (ne doit pas forcément être d'un seul tenant): 10 m		1
Rochers / dalles affleurantes / murgiers	Surface min.: 5 m ²	5-10 m ²	1/2
		> 10 m ²	1
Terrains rudéraux et talus avec végétation exploités extensivement, surfaces de compensation écologiques avec qualité, jachères florales, ourlets sur terres assolées	Surface min.: 10 m ²	10-20 m ²	1/2
		> 20 m ²	1
Cours d'eau, fossé de drainage, étang, mare	Surface min.: 20 m ²	20-50 m ²	1/2
		> 50 m ²	1
Talus de loess, de molasse, de sable, avec végétation clairsemée	Surface min.: 5 m ²	5-10 m ²	1
		> 10 m ²	2

* Baguenaudier arborescent, Aubépine épineuse, Aubépine à un style, Faux merisier et Epine noire

** Amandier, Pêcher, Figuier

MS_07	Haie avec bande herbeuse	852
--------------	---------------------------------	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases:	respecter les critères de base selon OPD pour le type 852:
Entretien sélectif:	Entretien sélectif sur toute la longueur une fois tous les 8 ans pour favoriser les essences à croissance lente et le développement de trois strates (buissons, arbustes, grands arbres). Possibilité d'intervenir par tronçon. Première intervention au plus tard 2 ans après la signature du contrat de mise en réseau. Les coupes d'entretien doivent être annoncées au préalable au garde forestier. Aucune intervention ne doit se faire sans son accord.
Structures:	Créer des trouées dans la haie et mettre en place des tas de branches, pierres, meules de foin, placés côté sud ou sur le site le mieux exposé.
Bande herbeuse:	50% de la bande herbeuse de 3 mètres reste sur pied à chaque coupe. Pas de partie non fauchée sur la partie de la bande herbeuse entre 3 et 6 mètres.
Combattre les néophytes:	Eliminer autant que possible le Solidage du canada, l'Impatiante glanduleuse, le Robinier faux acacia et le Buddleja (arbre à papillons). Intervention dès la première année de mise en réseau.



© Ruedi Aeschlimann



© AC Jacquat

Contributions	Qualité I	Qualité II	Qualité III	Réseau	total des contributions possibles
Haie avec bande herbeuse	3000.-/ha	2000.-/ha	0.-/ha	1000.-/ha	6000.-/ha

MS_08	Arbres fruitiers haute-tige	921
--------------	------------------------------------	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases: respecter les critères de base selon OPD pour le type 852:

Réseau: Dès 10 arbres, et une surface min. de 20 ares: respecter les critères qualité II. Installer des nichoirs et/ou box à abeilles si pas de cavités naturelles.

MS_08	Noyers	922
--------------	---------------	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases: respecter les critères de base selon OPD pour le type 852:

Réseau: Maintenir la population 2014. Dès 10 arbres, en verger avec d'autres fruitiers (min. 50% autre fruitiers): respecter les critères qualité II. Installer des nichoirs et/ou box à abeilles si pas de cavités naturelles. Si plus de 50% de noyers dans le verger, 0,5 are de prairie extensive pour 1 arbre et une structure pour 10 arbres, 10% de la prairie reste sur pied à chaque coupe.

MS_09	Arbres indigènes isolés	924
--------------	--------------------------------	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases: respecter les critères de base selon OPD pour le type 852:

Réseau: Maintenir la population 2014. **Dès 1 arbre inscrit, installer une structure sur l'exploitation**, pas forcément sur le site de l'arbre isolé (nichoir pour faucon crécerelle, tas de bois, tas de pierres), une structure pour 10 arbres isolés inscrits.

Contributions	Qualité I	Qualité II	Qualité III	Réseau	total des contributions possibles
Arbres fruitiers haute-tige	15.-/ha	30.-/ha	0.-/ha	5.-/ha	50.-/arbre
Noyers	15.-/ha	15.-/ha	0.-/ha	5.-/ha	35.-/arbre
Arbres isolés indigènes	0.-/ha	0.-/ha	0.-/ha	5.-/ha	5.-/arbre